

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 11 avril 2016 :

Pour l'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition des collégiens, les subventions sont attribuées :

- 1 221,50 € pour la commune d'Annonay
- 420 € pour la commune de Vernosc les Annonay
- 168 € pour la commune de Roiffieux
- 7 185 € pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », Europ Auto-école et l'auto-école Annonay Conduite recevront chacune une subvention de 500 € pour l'accompagnement de deux jeunes du canton proposés par le réseau des Missions locales.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 196,68 € € sera versée à la crèche familiale d'Annonay (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).